

ASSOCIATION GYMNIQUE REMOISE

déclarée à la sous-préfecture de Reims le 14-11-1980

sous le n°4166, J.O. 23 & 24-11-1980

agrée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 3F8

Site Internet : : <http://www.association-gymnique-remoise.com>

Adresse : AGR Complexe René Tys 5 impasse Léo Lagrange 51100 REIMS

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTIONS REINSCRIPTIONS

Les dates d'inscription sont communiquées chaque année. Il n'y a pas de réinscription d'office. Il faut donc remplir chaque année un dossier. Les enfants ne pourront participer aux séances d'entraînement qu'après constitution complète du dossier.

CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire. Tout antécédent devra être signalé. En cas de blessure grave, l'enfant ne pourra reprendre l'entraînement qu'après présentation d'un certificat médical. **En cours d'année, tout problème physique survenu pendant ou en dehors des entraînements devra être signalé à l'entraîneur.** Si ce dernier constate des anomalies dans le comportement physique, il pourra demander une visite médicale de contrôle.

LES SEANCES

Les horaires sont communiqués en début de saison.

Début de séance : Les enfants doivent être présents 5 minutes avant le début de la séance. Cette dernière commence par un échauffement. Nous rappelons qu'un manque d'échauffement pourrait provoquer chez l'enfant des accidents musculaires plus ou moins graves.

Tout enfant arrivant en retard pourra se voir refuser le droit de participer à la séance.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence du cadre responsable avant de quitter le gymnase.

Fin de séance : Les parents doivent être présents avant la fin de la séance pour accueillir leur enfant dès la sortie du cours, surtout les petits.

Toute absence devra être justifiée auprès du cadre responsable de l'école ou du groupe.

RAPPEL : Aucun enfant, membre ou non de l'Association Gymnique Rémoise, ne doit grimper sur les agrès ou les tapis ou jouer dans la salle en dehors des heures du cours auquel il est inscrit.

De même, les parents ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des séances et à s'asseoir sur le matériel sportif.

LES COMPETITIONS

La tenue du club est obligatoire pour les groupes compétition. Seront à la charge des familles, le justaucorps pour les filles, le léotard, le short et le sokol pour les garçons.

Les parents sont informés des dates de compétition en début de saison. Elles sont affichées sur les panneaux dans les gymnases. Tout enfant se doit de participer dès lors qu'il a donné son accord, sauf incapacité physique justifiée médicalement. En cas de désistement sans raison médicale moins de 15 jours avant la date de compétition, les frais d'engagement et de forfait seront à la charge des familles.

Lorsque l'enfant représente l'Association Gymnique Rémoise et la Ville de REIMS, il se doit d'avoir un comportement irréprochable. Il en est de même pour les accompagnateurs.

FORMATION JUGES & CADRES

L'engagement et la préparation aux cours impliquent un travail personnel de chacun. La participation aux cours de formation et à toutes les actions s'y rapportant est obligatoire : école de gymnastique, stage...

VOLS

L'Association ne peut être rendue responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous vous rappelons que les enfants doivent venir à l'entraînement sans objet précieux incitant au vol.

Tout gymnaste pris en flagrant délit de vol, sera radié sans préjudice des autres peines encourues.

SITE INTERNET

Des photos prises lors de compétitions ou d'animation au sein de l'Association sont publiées sur le Site. Vous pouvez vous opposer à la parution de photos individuelles de votre enfant par simple demande écrite.